



**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES INCLUSIVES  
(PRODEFI)**

**Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt N° \_\_\_\_/ CIMAC/PRODEFI/2022**

**(Recrutement de Consultant : Bureau d'études)**

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés du PRODEFI, publié sur le site Beta Conseils depuis le 24/02/2022.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un Don du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne (ASAP) pour financer le coût du Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI). Dans ce cadre, il est prévu d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour s'attacher les services d'un bureau d'études ou une firme nationale en vue de conduire une étude sur les normes de production et de contrôle de qualité des produits issus des quatre filières à savoir le maraîchage, le lait de chèvre, l'aviculture et les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Les filières soutenues par le PRODEFI font face aux défis d'absence de contrôle de qualité et de non-respect des normes de production qui se traduisent par des produits de qualité inférieure, faiblement compétitifs. Les acteurs des filières s'approprient mal les normes de contrôle de qualité et toutes les mesures susceptibles de rapprocher leurs produits des standards de qualité afin de s'aligner sur les normes du codex *alimentarius*, d'intégrer la notion de label et de gagner des parts de marché. L'inexistence d'un cahier de charges couplée à une absence de système de contrôle de qualité avec des règles de fonctionnement claires sont autant d'obstacles qui entravent la mise aux normes et l'amélioration de la qualité des produits des filières.

Les prestations du bureau d'études dans le cadre de cette mission devraient permettre, entre autres, de :

- i) Établir un état des lieux de l'existant en matière de normes et qualité des produits des filières au niveau national (existence d'un bureau de normes national, prescriptions techniques, cahier des charges et les mesures SPS) ;
- ii) Analyser les référentiels technico-économiques, fiches techniques, guides de production et examiner les techniques relatives aux processus de collecte, de livraison, de stockage, de transport, et de transformation primaire et semi-industrielle des produits ;
- iii) Faire l'audit technique des infrastructures et des normes sanitaires, outils et équipements dans les bassins de production et d'approvisionnement et au niveau des centres de collecte/ mini-laiteries ainsi qu'au niveau des unités d'élevage avicole et de transformation primaire des PFNL ;
- iv) Examiner le processus de transformation (artisanal et semi-industriel) sur les sites de production et aux environs et revoir les techniques de commercialisation en termes de nettoyage, de triage, de calibrage, système de collecte, règles d'hygiène et les mesures sanitaires ;
- v) Identifier les écarts par rapport aux normes reconnues en la matière et qui sont censées améliorer la qualité et le niveau de compétitivité ;
- vi) Elaborer des normes de qualité susceptibles de s'aligner sur le codex et proposer des mesures qui peuvent résorber le gap en matières de qualité et de bonnes pratiques ;
- vii) Contribuer à la mise en place d'un système de traçabilité le long des étapes des filières ;
- viii) établir un plan d'action assorti d'une démarche de qualité pour un début d'initiation des acteurs des filières.

L'Unité de Gestion du PRODEFI invite, par le présent avis à manifestation d'intérêt, les bureaux d'études à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations spécifiées ci-dessus (référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables).

Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- Une lettre de candidature ;
- Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;
- Les attestations de bonne fin délivrées par les clients (**toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération**).

Les bureaux d'études seront évalués selon les critères suivants :

- Expérience générale : **40** points
- Expérience spécifique: **60** points

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **11/08/2022 à 12h00 GMT** :

**Commission Interne des Marchés de PRODEFI, ZRB – Lot N° 223, Teveragh-Zeina – Nouakchott - Mauritanie. Tél. : 25 90 07 60, Email : ugp@prodefi.mr**

**Le Coordinateur du PRODEFI  
Abdelkader MOHAMED SALECK**